

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 29 septembre 2025

Le 29 septembre 2025 à 18h,
le Conseil municipal dûment convoqué
s'est réuni en Mairie, sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-73 : Vote des Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP)

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT
Régis DESCLAUX DE LESCAR - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Kamel MEHERZI
Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Séverine CASTAGNET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascal CAVALIERE à Jean-Jacques PUYOBRAU - Fatima SABI à Nathalie LACUEY
Hervé DROILLARD à Andrée COLLIN - Christophe BAGILET à Justine ADENIS
Ahmed ASFOR à Cédric JUIF - Patrick DANDY à Nadine GRENOUILLEAU
Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL - Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT
Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET - Jonathan SINSOU à Nicolas CALT

Absent :

Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 22 – Nombre de procurations : 10 – Nombre de votants : 32

Didier IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, certaines opérations d'investissement font l'objet d'une gestion selon les modalités prévues à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en Autorisations de Programme Crédit de Paiement (APCP). Ce mode de gestion nécessite de réajuster les crédits annuels régulièrement, afin de correspondre à la réalité d'avancement des projets.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal, d'approuver la modification des APCP comme suit :

Opération 1803 - Sybirol Fil vert 2

Autorisation de programme	1 448 480,68 €
Réalisé 2018	6 739,10 €
Réalisé 2019	358 827,67 €
Réalisé 2020	408 264,51 €
Réalisé 2021	63 874,14 €
Réalisé 2022	10 549,98 €
Réalisé 2023	7 704,93 €
Réalisé 2024	44 614,38 €
Crédits de paiement 2025	497 905,97 €
Crédits de paiement 2026	50 000,00 €

Opération 2001 - Plaine des sports

Autorisation de programme	3 726 473,58 €
Réalisé 2020	6 840,00 €
Réalisé 2021	379 115,24 €
Réalisé 2022	888 286,53 €
Réalisé 2023	1 062 870,65 €
Réalisé 2024	1 038 090,16 €
Crédits de paiement 2025	350 271,00 €
Crédits de paiement 2026	1 000,00 €

Opération 1603 - DRAVEMONT

Autorisation de programme	19 608 123,28 €
Réalisé 2021	114 255,00 €
Réalisé 2022	374 536,50 €
Réalisé 2023	782 784,25 €
Réalisé 2024	94 357,91 €
Crédits de paiement 2025	2 348 406,19 €
Crédits de paiement 2026	3 467 411,28 €
Crédits de paiement 2027	2 967 278,88 €
Crédits de paiement 2028	1 618 464,03 €
Crédits de paiement 2029	3 407 492,91 €
Crédits de paiement 2030	3 400 000,00 €
Crédits de paiement 2031	1 033 136,33 €

Opération 2202 - ACCESSIBILITE AD'AP

Autorisation de programme	1 376 634,13 €
Réalisé 2022	59 284,67 €
Réalisé 2023	76 655,92 €
Réalisé 2024	90 693,54 €
Crédits de paiement 2025	110 000,00 €
Crédits de paiement 2026	250 000,00 €
Crédits de paiement 2027	250 000,00 €
Crédits de paiement 2028	250 000,00 €
Crédits de paiement 2029	290 000,00 €

Opération 2301 - RENOVATION SOURCES ECLAIRAGE PUBLIC

Autorisation de programme	1 365 829,86 €
Réalisé 2023	0,00 €
Réalisé 2024	165 829,86 €
Crédits de paiement 2025	338 500,00 €
Crédits de paiement 2026	301 000,00 €
Crédits de paiement 2027	300 000,00 €
Crédits de paiement 2028	260 500,00 €

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 et de la Commission Culture réunies en date du 22 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions des dossiers (aléas des coûts, des subventions, des chantiers ou économiques) ;

DIT que les crédits de paiement 2025 sont inscrits au budget 2025, et que les crédits de paiement des années suivantes seront prévus aux budgets des exercices ultérieurs.

30 voix pour
1 contre (Nicolas CALT)
1 abstention (Jonathan SINSOU)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Didier **IGLESIAS**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication